

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.35

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

**OBJET :**  
**RENOUVELLEMENT**  
**DE LA CONVENTION**  
**PARTENARIALE ET**  
**DE MISE A**  
**DISPOSITION DE**  
**LOCAUX A LA**  
**MISSION LOCALE**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

**ABSENT EXCUSÉ** : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

La mission Locale du Pays d'Aix a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Les actions proposées sont :

- Repérer et mobiliser, accueillir et informer, orienter, accompagner à l'élaboration du parcours pour chaque jeune afin de bâtir un projet individuel d'insertion sociale et professionnelle.
- Contribuer à la mise en place des dispositifs de qualification sociale et professionnelle adaptés aux besoins des jeunes et aux perspectives de développement économique local et régional.
- Soutenir et encourage les actions d'insertion sociale des jeunes et notamment dans les domaines de la santé, du logement, des loisirs, de la mobilité et des pratiques culturelles et sportives.
- Rechercher des réponses innovantes aux problèmes de formation, d'emploi et d'insertion sociale qui se posent aux jeunes.

Pour cela la Ville doit verser une cotisation de 23 928€.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_35-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO

Afin de mettre en œuvre ces actions  
à disposition de la Mission Locale :

- Un bureau
- Une connexion internet
- Une ligne téléphonique et une imprimante
- Salle de réunion

Pour un montant estimé à 5 496€/an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission développement économique / emploi  
du 7 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec la  
Mission Locale du Pays d'Aix.

**AUTORISE** le versement d'une cotisation de 1,55€/habitant soit 23 928€  
à la Mission Locale du Pays d'Aix.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à  
disposition de locaux à la Mission Locale du Pays d'Aix.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : 12/06/2023.

Richard MALLIÉ,  
Maire.

